



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

S U R E S N E S

Gestion des Instances
CW/AM/VD

Publication par affichage, le **14 NOV. 2019**

Compte rendu des votes de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2019 en vertu de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2019.
Adopté à l'UNANIMITE

DÉCISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (pour information)

COMMUNICATION

Information du Conseil Municipal sur les marchés et avenants passés selon la procédure adaptée

DECISIONS

- N°19070 Convention de mise à disposition, de l'atelier n°2 de la Galerie « La Verrière », appartenant à Hauts-de-Seine Habitat
- N°19071 Contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle avec l'association SMartFr
- N°19072, N°19083, N°19084 Quinzième édition de Ti coup d'œil sou Haïti : Passation de contrats de prestation de service
- N°19073 Mise à disposition des locaux du Musée d'Histoire Urbaine et Sociale dans le cadre de l'organisation d'une formation du CNFPT
- N°19074 Convention de mise à disposition du Cinéma Le Capitole pour « le Colloque du Dialogue Social »
- N°19075 Convention avec la Protection Civile pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours à l'occasion du Festival des Vendanges 2019
- N°19076 Festival des Vendanges 2019 : Convention d'utilisation des locaux scolaires du Collège Henri Sellier
- N°19077 Cession gratuite d'un véhicule au lycée Chappe à Nanterre
- N°19078 Mise à la réforme d'un véhicule municipal
- N°19079 Festival des Vendanges 2019 : Convention de mise à disposition de matériels avec le théâtre Jean Vilar
- N°19080 Bail avec la fédération « APAJH »
- N°19081 Convention d'échange de prestations à l'occasion des Rencontres du Dialogue Social 2019
- N°19082 Convention avec la Croix-Rouge pour la mise en place d'un dispositif préventif de secours pour le Festival des Vendanges 2019

DÉLIBÉRATIONS

AFFAIRES GENERALES

N°1 NOUVELLE DENOMINATION DE L'ESPLANADE DES COURTIEUX : « ESPLANADE JACQUES CHIRAC »

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver que l'Esplanade des Courtieux soit renommée « Esplanade Jacques Chirac »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches administratives nécessaires à la suite de ce changement de dénomination.

Adopté à la MAJORITE (36 pour dont 7 pouvoirs - 3 CONTRE : V. MEILHAC, P. BALLUT et R. BALENSI - 2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : L. SALLES et R. CHARBONNIER)

N°2 PROJET FERNAND FOREST, DENOMINATION DE LA NOUVELLE DESSERTE : « ALLEE ARNAUD BELTRAME »

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver la dénomination de la nouvelle desserte de l'îlot Fernand Forest en « Allée Arnaud Beltrame »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches administratives nécessaires à la création de cette allée.

Adopté à l'UNANIMITE

REGLEMENTATION

N°3 RUE DE LA POTERIE : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC HAUTS-DE-SEINE HABITAT

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'accepter le protocole entre la Ville et Hauts-de-Seine Habitat portant sur la création d'une servitude de passage desservant le projet immobilier rue de la Poterie,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole et tout document y afférent.

Adopté à l'UNANIMITE

N°4 31-41 RUE FERNAND FOREST : SIGNATURE D'UN AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC HAUTS-DE-SEINE HABITAT

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'accepter le protocole avec Hauts-de-Seine Habitat portant sur la mise de disposition de terrains dans le cadre des travaux de réalisation de l'équipement situé rue Fernand Forest,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole et tout document y afférent.

Adopté à l'UNANIMITE

N°5 ACQUISITION DES PARCELLES B65 ET B70 (PARTIELLE) SITUEES RUE GUILLAUME LENOIR AUPRES DE LA FONDATION FOCH

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver l'acquisition des parcelles B65 et B70 (partielle) auprès de la Fondation Foch pour un montant de 1€, les frais de notaire étant à la charge de la Ville,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'acquisition et tout document y afférent,
- De classer les parcelles B65 et B70 (partielle) dans le domaine public routier de la Ville, conformément aux dispositions de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière,
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Adopté à l'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : L. SALLES et R. CHARBONNIER)

N°6 INSTAURATION D'UN DEPOT DE GARANTIE POUR LES LOGEMENTS DE FONCTION

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver la mise en place d'un dépôt de garantie pour les logements de fonction attribués au titre d'une nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire avec astreinte, perçu à l'entrée dans les lieux et dont le montant est égal au montant hors charge de la redevance mensuelle perçue pour la mise à disposition du logement ou, en cas de mise à disposition gratuite, le montant hors charge de la redevance mensuelle qu'aurait perçu la Ville en l'absence de gratuité,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Adopté à l'UNANIMITE

N°7 INSTITUTION D'UNE PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DES MEUBLES DE TOURISME

Le Conseil Municipal a décidé :

- De soumettre à déclaration préalable, donnant lieu à enregistrement auprès de la commune, toute location d'un meublé de tourisme, qu'il constitue une résidence principale ou secondaire, à compter du 1er janvier 2020 en application de l'article L. 324-1-1-III du code du tourisme,
- D'autoriser que cette déclaration préalable s'effectue via un téléservice et fasse l'objet de la délivrance par la Commune d'un accusé de réception comportant un numéro d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article L. 324-1-1 III et D. 324-1-1 du Code du tourisme.

Adopté à l'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS : P. BALLUT et R. BALENSI)

N°8 MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE DE CARBURANT ET SERVICES ASSOCIES PAR CARTES ACCREDITIVES : AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE D'ENGAGEMENT

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement du marché relatif à la fourniture de carburant et services associés par cartes accréditives pour la Ville de Suresnes, avec la société Total Marketing France, Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre n°531 680 445, domiciliée, 562 avenue du parc de l'île, 92000 Nanterre, sur la base du bordereau des prix unitaires et de remise.

Adopté à l'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : L. SALLES et R. CHARBONNIER)

ENVIRONNEMENT

N°9 CHARTE DU PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES EN ILE-DE-FRANCE (RECIF)

le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver la charte de Rénovation Energétique des Copropriétés en Ile-de-France (RECIF),
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : L. SALLES et R. CHARBONNIER)

VIE DE LA CITE

N°10 AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE UNIQUE » (PSU) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service unique » pour les établissements d'accueil du jeune enfant avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine,
- D'approuver la modification de l'annexe N°6 du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant à la convention.

Adopté à l'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : L. SALLES et R. CHARBONNIER)

N°11 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LE CADRE DU FONDS DE MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (FME)

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver l'attribution de la subvention d'investissement allouée par la CAF des Hauts-de-Seine,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

Adopté à l'UNANIMITE

N°12 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION L'ESCALE RELATIVE A DES DISPOSITIONS FAVORISANT L'ACCES AU LOGEMENT POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver la convention avec l'association « L'Escale » relative aux dispositions favorisant l'accès au logement pour les femmes victimes de violences,
- D'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Adopté à l'UNANIMITE

N°13 ATTRIBUTION DE BOURSES « PERMIS DE CONDUIRE AUTOMOBILE »

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver l'attribution de la bourse permis de conduire automobile à hauteur de 80% à dix-sept bénéficiaires,
- D'approuver l'attribution de la bourse permis de conduire automobile à hauteur de 60% à un bénéficiaire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chacun des bénéficiaires une charte prévoyant les engagements réciproques des parties.

Adopté à la MAJORITE (41 dont 5 pouvoirs - 2 CONTRE dont 1 pouvoir : L. SALLES et R. CHARBONNIER)

N°14 DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE TOUT PARTENAIRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISME DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SECURITE POUR L'ANNEE 2020

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter pour l'exercice 2020 des subventions aussi élevées que possible, auprès de tout partenaire institutionnel et organisme, notamment l'Etat, la Région Ile-de-France et le Département des Hauts-de-Seine, pour la mise en œuvre de ces actions,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Adopté à la MAJORITE (41 dont 5 pouvoirs - 2 CONTRE dont 1 pouvoir : L. SALLES et R. CHARBONNIER)

N°15 DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION POUR L'ANNEE 2020

Le conseil municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions d'investissement aussi élevées que possibles auprès de tout partenaire institutionnel et organisme, notamment l'Etat, la Région Ile-de-France et le Département des Hauts-de-Seine, dans le cadre du déploiement du dispositif de vidéo protection pour l'année 2020,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Adopté à la MAJORITE (38 POUR dont 5 pouvoirs - 2 CONTRE dont 1 pouvoir : L. SALLES et R. CHARBONNIER - 3 ABSTENTIONS : P. BALLUT, R. BALENSI et V. MEILHAC)

N°16 DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA METROPOLE (FIM) POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter en 2020 des subventions aussi élevées que possible pour les projets d'investissement de la commune en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de protection de l'environnement et du cadre de vie,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents,

Adopté à l'UNANIMITE (le groupe Suresnes Bleu Marine ne prend pas part au vote)

N°17 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DANS LE CADRE DU SCHEMA DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES, AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver les demandes de subventions auprès du Conseil départemental au titre des soutiens sur projets pour l'année 2020,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Adopté à l'UNANIMITE

N°18 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A SIX ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations suivantes :
 - Rugby Club de Suresnes
 - Suresnes Escalade
 - White Harriers
 - Judo Club de Suresnes
 - Les Bleus de France
 - Les Archers Suresnois

Adopté à l'UNANIMITE

N°19 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE-VILLE DE SURESNES POUR LA PERIODE 2020-2022

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver le Contrat de développement Département des Hauts-de-Seine-Ville de Suresnes, par lequel le Département s'engage sur un montant maximal de 8 600 000 euros sur la période 2020-2022 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'UNANIMITE

N°20 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA MAISON DE PARENTS FERDINAND FOCH

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 7 500 € à la Maison de Parents Ferdinand Foch pour le remplacement de la chaudière de l'immeuble.

Adopté à l'UNANIMITE

N°21 MUS : CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Suresnes et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre pour :
 - le parcours pour les scolaires « Suresnes pendant la Guerre, urbanisme et résistance »,
 - les visites guidées communes pour les individuels à une fréquence de deux à quatre visites par an,
 - la création d'un tarif préférentiel : une réduction de 1€ sur le droit d'entrée au musée, aux visiteurs venus de l'ONACVG.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'UNANIMITE

N°22 BUDGET PRIMITIF 2020 DE L'OFFICE DE TOURISME

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver le budget 2020 de l'Office de tourisme de Suresnes par chapitre.

OFFICE DU TOURISME - BUDGET PREVISIONNEL 2020 TABLEAU DE VOTE

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES

CHAP	LIBELLE	Réalisé 2018	BP 2019	Proposition 2020	VOTE
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	272 394	290 000	330 000	
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	272 394	290 000	330 000	

DEPENSES

CHAP	LIBELLE	Réalisé 2018	BP 2019	Proposition 2020	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	242 114	190 400	220 400	
012	CHARGES DE PERSONNEL	74 353	85 000	93 900	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 176	2 600	3 700	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	92	1 000	1 000	
022	DEPENSES IMPREVUES	0	1 000	1 000	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	2 050	2 300	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 415	7 950	7 700	
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	326 150	290 000	330 000	

SECTION INVESTISSEMENT					
RECETTES					
CHAP	LIBELLE	Réalisé 2018	BP 2019	Proposition 2020	VOTE
021	VIREMENT A LA SECTION D'EXPLOITATION	0	2 050	2 300	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 413	7 950	7 700	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 413	10 000	10 000	
DEPENSES					
CHAP	LIBELLE	Réalisé 2018	BP 2019	Proposition 2020	VOTE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	500	2 000	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 106	9 500	8 000	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		8 106	10 000	10 000	
BUDGET TOTAL					
		Réalisé 2018	BP 2019	Proposition 2020	VOTE
SECTION D'EXPLOITATION					
RECETTES		272 394	290 000	330 000	
DEPENSES		326 150	290 000	330 000	
SECTION D'INVESTISSEMENT					
RECETTES		7 413	10 000	10 000	
DEPENSES		8 106	10 000	10 000	
BUDGET TOTAL					
RECETTES		279 807	300 000	340 000	
DEPENSES		334 256	300 000	340 000	

Adopté à l'UNANIMITE (8 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : L. SALLES, R. CHARBONNIER, V. MEILHAC, X. IACOVELLI, N. D'ASTA, S. DEMEAUX, P. BALLUT et R. BALENSI)

N°23 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VACAN'SPORTS

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver la nouvelle convention de mise à disposition d'installations sportives communales au profit du département des Hauts-de-Seine, dans le cadre du dispositif Vacan'Sports, conclue du 1er janvier au 31 décembre 2020, renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an sans pouvoir dépasser une durée globale de 4 ans ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'UNANIMITE

N°24 REACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs en termes de grades,
- De modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Adopté à l'UNANIMITE (4 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : L. SALLES, R. CHARBONNIER, P. BALLUT et R. BALENSI)

FINANCES

N°25 TRANSFERT DES GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDEES A LA SOCIETE LOGIREP A LA SOCIETE LOGISTART SUITE A UNE FUSION

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'autoriser le transfert à la société Logistart des garanties d'emprunt accordées à la société Logirep une fois la fusion entre les deux sociétés réalisée.

Adopté à l'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS dont 1 pouvoir : L. SALLES et R. CHARBONNIER)

N°26 PROLONGEMENT DES GARANTIES D'EMPRUNT POUR BATIGERE SUITE AU REAMENAGEMENT DES PRETS DE LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'accorder la garantie à Batigère pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée dans les annexes « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du(des) prêt(s) réaménagé(s).
- D'accepter les nouvelles caractéristiques financières des lignes des prêts réaménagées indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

Concernant les lignes de prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué aux dites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne des Prêts Réaménagées référencée en annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 19 juillet 2019 est de 0,75 % ;

- De décider d'accorder la garantie de la collectivité jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par les emprunteurs, dont ils ne se seraient pas acquittés à la date d'exigibilité.

Sur notification des impayés par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer aux emprunteurs pour leur paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- De décider que la Ville s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

Adopté à la MAJORITE (41 pour dont 5 pouvoirs - 2 CONTRE dont 1 pouvoir : L. SALLES et R. CHARBONNIER)

VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE COMMUNISTE : « DEMANDE DE RETRAIT DE LA MEDAILLE D'HONNEUR ATTRIBUEE A JACQUES SERVIER »

Le Conseil Municipal a décidé :

- de mettre au vote le vœu proposé par le groupe communiste « demande de retrait de la médaille d'honneur attribuée à Jacques Servier » :

Le vœu a été rejeté à la MAJORITE (2 POUR : M^{me} BALLUT, M. BALENSI - 37 CONTRE dont 6 pouvoirs - 4 ABSTENTIONS : M. IACOVELLI, M. D'ASTA, M^{me} DEMEAUX, Mme MEILHAC).

QUESTION ORALE

Séance levée à 21h00

Fait à Suresnes, le

14 NOV. 2019

Pour le Maire et par délégation
Cécile GUILLOU, Maire Adjoint



Christian DUPUY
Maire de Suresnes
Vice-Président du Conseil Départemental
Des Hauts-de-Seine

Vice-Président du Territoire Paris Ouest La Défense
Conseiller Métropolitain Membre du bureau de l'exécutif